Etats financiers

Pour l'exercice clos au 31/12/2022

Filiale du groupe

TABLE DES MATIERES

BILAN 3

COMPTE DE RESULTAT 4

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE ABLAINCOURT ENERGIES 5

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice 5

Evènements postérieurs à la clôture 5

Principes, règles et méthodes comptables 6

Informations relatives au Bilan 9

Informations relatives au résultat 11

Autres informations 11

DOSSIER FISCAL 12

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	75 886 986	9 790 266	66 096 720	69 882 298
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**75 886 986**	**9 790 266**	**66 096 720**	**69 882 298**
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				104
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 897 933		6 897 933	4 161 710
Autres	6 100 660		6 100 660	4 351 682
Total des créances	*12 998 593*		*12 998 593*	*8 513 392*
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 610 514		8 610 514	1 378 100
Charges constatées d'avance	781 512		781 512	724 723
ACTIF CIRCULANT	**22 390 620**		**22 390 620**	**10 616 320**
TOTAL GENERAL	**98 277 607**	**9 790 266**	**88 487 341**	**80 498 618**

PASSIF	2022	2021
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 531 155)	(8 900 067)
Résultat de l'exercice	(1 443 583)	(2 631 087)
Total situation nette	*(12 973 738)*	*(11 530 155)*
Provisions réglementées	8 063 412	5 472 254
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**(4 910 325)**	**(6 057 900)**
Provisions pour risques et charges	545 659	545 659
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	77 690 160	81 479 924
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	323 213	329 619
Autres dettes	14 838 635	4 201 317
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**92 852 008**	**86 010 860**
TOTAL GENERAL	**88 487 341**	**80 498 618**

RESULTAT COMPTABLE		2022	2021
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
		7 647 301	6 965 865
Production vendue de services			6 965 865
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			1
PRODUITS D'EXPLOITATION		**7 647 301**	**6 965 866**
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		416 593	314 996
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes dont crédit bail mobilier		930 895	664 737
Impôts, taxes et versements assimilés, dont TP, CFE, CVAE	322 082	329 933	367 560
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		3 805 980	3 805 746
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger			1
dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		**5 483 402**	**5 153 042**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 163 899**	**1 812 824**
Produits et charges divers			
Produits financiers		163 282	90 249
Produits exceptionnels			
Charges financières		1 179 357	1 235 192
Charges exceptionnelles		2 591 408	3 298 969
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		**(1 443 583)**	**(2 631 087)**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE ABLAINCOURT ENERGIES

Annexe au bilan de l'exercice clos au 31/12/2022, dont le total du bilan avant répartition est de 88 487 341 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de (1 443 583) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ont été arrêté le 24/03/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le parc éolien est composé de 10 éoliennes de marque NORDEX modèle N131 de 3.6MW chacune, soit une puissance totale de 36 MW.

L'exploitation du parc éolien a débuté le 1er juin 2020.

Le coût global du projet est de 75 882 452€ (compte de réserve inclus).

Depuis juillet 2021 les tarifs de l'électricité sur les marchés de gros ont fortement augmenté.

La société vend son électricité sur le marché au tarif M0 et bénéficie d'un contrat de complément de rémunération à hauteur du tarif T0 déterminé par l'appel d'offre de la CRE auquel la société a été lauréate.

Lorsque le tarif de marché (M0) est inférieur au prix de vente de l'électricité T0, EDF OA verse à la société un complément de rémunération pour la différence.

Lorsque le tarif de marché (M0) est supérieur au prix de vente de l'électricité T0, la société reverse à EDF OA la différence. Ces versements étaient plafonnés aux soutiens préalablement reçus.

Cependant, en aout 2022, l'article 38 de la Loi de Finance rectificative pour 2022, déplafonne ces versements à compter du 1er janvier 2022. Un mécanisme de prix seuil est mis en place. Le niveau de ce prix seuil est fixé par un Arrêté du 28 décembre 2022 à 44,78€/MWh. Le niveau de ce prix seuil étant nettement inférieur au T0, l'ensemble des primes négatives sera reversé à EDF OA. Au 31/12/2022, ces sommes sont inscrites au bilan de la société dans un compte d'avoir à établir pour un montant de 14 774 243€.

En conséquence, l'augmentation des tarifs de gros de l'électricité n'a pas bénéficié à la société.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 05 Juin 2014, et à jour différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

a. Immobilisations Incorporelles et Corporelles

- Cout d'entrée :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
La date de mise en service, déclenchant le début d'amortissement du parc éolien, correspond à la plus tardive de ces 2 dates : date de première injection sur le réseau ou la date d'activation du complément de rémunération. Le parc est alors en état de fonctionner selon l'utilisation prévu par la direction.

La date de début d'amortissement retenue est le 01/06/2020, correspondant à l'activation du contrat de complément de rémunération.

- Le parc éolien a été décomposé de la façon suivante :

  -Les fondations
  -Les éoliennes
  -Le raccordement au réseau
  -Les aménagements de zone

- Amortissements :

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise.
La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Les composants « éoliennes » « raccordement au réseau » sont amortis selon le mode dégressif.

Pour l'exercice en cours, les dotations aux amortissements dérogatoires s'élèvent à 2 591 408 €.

Le parc éolien est amorti sur une durée de 20 ans.

Le matériel installé ultérieurement est habituellement amorti sur la durée d'amortissement restante des composants initialement installés.

b. Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

c. Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.
Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.
Le cas échéant, les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés à l'actif dans le poste charge à répartir. Ils sont étalés par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

d. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.
La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

La société a comptabilisé une provision pour tenir compte des coûts de démantèlement et de remise en état du site. Ils figurent pour égal montant à l'actif (nouveau composant) et au passif du bilan (provision pour charges).
Ces coûts sont calculés selon les dispositions prévues par l'arrêté du 23 août 2011. Ils sont actualisés tous les 5 ans.
A la clôture de l'exercice, la provision pour démantèlement comptabilisée s'élève à 545 659 euros.

e. Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par la société pour couvrir et gérer son risque de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

1. ACTIFS IMMOBILISES

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'éxercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	175 818			175 818
Constructions	2 335 650			2 335 650
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	60 399 395			60 399 395
Installations générales, agencements divers	12 976 123			12 976 123
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles	75 886 986			75 886 986
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**75 886 986**			**75 886 986**

AMORTISSEMENTS	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	185 252	116 782		302 034
Instal. techniques, matériel et outillage	4 790 582	3 019 969		7 810 55
Installations générales, aménagements divers	1 028 854	648 825		1 677 67
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles	6 004 688	3 785 577		9 790 26
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**6 004 688**	**3 785 577**		**9 790 26**

2. CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
Créances de l'Actif immobilisées			
Créances de l'actif circulant	12 998 593	12 998 593	
Charges constatées d'avance	781 512	781 512	
TOTAL DES CREANCES	**13 780 106**	**13 780 106**	

3. CHARGES CONTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure. Sur la période, elles s'élèvent à 781 512 €.

4. CAPITAL

Mouvements	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	A l'ouverture	créés pendant la période	remboursés pendant la période		
Titres	1000			1000	1

5. PROVISIONS

Nature des provisions	**Montant début 2022**	**Dotations**	**Reprises**	**Montant fin 2022**
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	5 472 254	2 591 158		8 063 412
dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées	5 472 254	2 591 158		8 063 412
Provisions pour risques et charges	545 659			545 659
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	**6 017 913**	**2 591 158**		**8 609 071**

6. DETTES

ETAT DES DETTES	**Montant brut**	**A 1 an au plus**	**A plus d'un an 5 ans au plus**	**A plus de 5 ans**
Emprunt et dettes assimilées	77 690 160			77 690 160
Fournisseurs et comptes rattachés	323 213	323 213		
Autres dettes	14 838 635	14 838 635		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**92 852 008**	**15 161 848**		**77 690 160**

INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2022			2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Vente d'électricité	7 647 301		7 647 301	6 965 865		6 965 865
Autre						
TOTAL	**7 647 301**		**7 647 301**	**6 965 865**		**6 965 865**

2. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Néant

AUTRES INFORMATIONS

1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société ABLAINCOURT ENERGIES est consolidée dans le groupe dont la société-mère consolidante est la SAS VALOREM située à Bègles.

2. DETTES GARANTIES PAR DES SURETEES REELLES

Dans le cadre du refinancement de sa dette bancaire en 2021, la société a accordé à sa société mère, Mezza 2, les garanties suivantes :

• Nantissement des parts sociales

3. AUTRES GARANTIES FINANCIERES RECUES

Dans le cadre des obligations liées à la classification ICPE du parc éolien, la compagnie d'assurance Tokio Marine Europe a émis une garantie couvrant les coûts de démantèlement à hauteur de 545 926 € au bénéfice de la République Française (Préfet de région Hauts de France).

4. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE COUVERTURE

Néant

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise : ABLAINCOURT ENERGIES — Néant ☐

Adresse de l'entreprise : 213 COURS VICTOR HUGO 33323 BEGLES CEDEX

ACTIF

				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3	Exercice N-1 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	immobilisations corporelles*		028	75 886 986	030	9 790 266	66 096 720	69 882 298
	immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044	75 886 986	048	9 790 266	66 096 720	69 882 298
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052			
	STOCKS Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			104
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 897 933	070		6 897 933	4 161 710
		Autres* (3)	072	6 100 660	074		6 100 660	4 351 682
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	8 610 514	086		8 610 514	1 378 100
	Charges constatées d'avance*		092	781 512	094		781 512	724 723
	Total II		096	22 390 620	098		22 390 620	10 616 320
	Total général (I + II)		110	98 277 607	112	9 790 266	88 487 341	80 498 618

PASSIF

			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(11 531 155)	(8 900 067)
	Résultat de l'exercice	136	(1 443 583)	(2 631 087)
	Provisions réglementées	140	8 063 412	5 472 254
	Total I	142	(4 910 325)	(6 057 900)
Provisions pour risques et charges	Total II	154	545 659	545 659
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	77 690 160	81 479 924
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	323 213	329 619
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	14 838 635	4 201 317
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	92 852 008	86 010 860
	Total général (I + II + III)	180	88 487 341	80 498 618

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	73 900 396
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 793 799		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2022

Désignation de l'entreprise : ABLAINCOURT ENERGIES — Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

					Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210		
	Production vendue biens	et livraisons	215	214	7 647 301	6 965 865
	Production vendue services*	intracommunautaires	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	0	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	7 647 301	6 965 866
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	416 593	314 996
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail mobilier : / immobilier :		242	930 895	664 737
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 : 322 082		244	329 933	367 560
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254	3 805 980	3 805 746
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	0	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	5 483 402	5 153 042
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 163 899	1 812 824
Produits financiers (III)				280	163 282	90 249
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294	1 179 357	1 235 192
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300	2 591 408	3 298 969
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 443 583)	(2 631 087)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 1 443 583

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	200 312
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		350
dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS / Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						352	354 : 1 243 271
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables :* 10 644 542			dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION / Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						370	372 : 1 243 271

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise : ABLAINCOURT ENERGIES — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	175 818	422	424	426	175 818	
	Constructions	430	2 335 650	432	434	436	2 335 650	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	60 399 395	442	444	446	60 399 395	
	Installations générales agencements divers	450	12 976 123	452	454	456	12 976 123	
	Matériel de transport	460		462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476		
Immobilisations financières		480		482	484	486		
TOTAL		490	75 886 986	492	494	496	75 886 986	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495		497	498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516	
	Constructions	520	185 252	522	116 782	524	526	302 034
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 790 582	532	3 019 969	534	536	7 810 551
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 028 854	542	648 825	544	546	1 677 679
	Matériel de transport	550		552		554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566	
TOTAL		570	6 004 688	572	3 785 577	574	576	9 790 266

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5

6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D 2022

Désignation de l'entreprise : ABLAINCOURT ENERGIES — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	5 472 254	602	2 591 158	604		606	8 063 412
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	545 659	622		624		626	545 659
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	6 017 913	682	2 591 158	684		686	8 609 071

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	2 591 158	735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770	2 591 158	775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Report du total des extensions		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	10 644 541
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	10 644 541
Déficits de l'exercice	860	1 243 271
Total des déficits restant à reporter	870	11 887 812

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	229 368
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2022

Désignation de l'entreprise : ABLAINCOURT ENERGIES — Néant ☐

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	7 647 301
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	7 647 301

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	416 593
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	837 870
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	1 254 464

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3	137	6 392 837

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	7 647 301

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117,
vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)

Mono-etablissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	7 647 301
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	51 000 000
Période de référence du 024 01/01/2022 au	160	31/12/2022
Date de cessation	186	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 — Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABLAINCOURT ENERGIES

ADRESSE (voie) 213 COURS VICTOR HUGO

CODE POSTAL 33323 — VILLE BEGLES CEDEX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS — Dénomination MEZZA2 .

N° SIREN (si société établie en France) 813707072 — % de détention 100,00 — Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 213 — Voie COURS VICTOR HUGO

Code Postal 33130 — Commune BEGLES — Pays FR

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre — Nom patronymique — Prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Titre — Nom patronymique — Prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 — Néant X

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABLAINCOURT ENERGIES

ADRESSE (voie) 213 COURS VICTOR HUGO

CODE POSTAL 33323 — VILLE BEGLES CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2065 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	ABLAINCOURT ENERGIES	SIRET	53181742700010

Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
213 COURS VICTOR HUGO 33130 BEGLE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 01/01/2020

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS VALOREM

213 COURS VICTOR HUGO BEGLES 33130 SIRET 39538873900108

B ACTIVITE

Activités exercées	PRODUCTION D'ELECTRICITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	
Déficit	1 243 271	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Société d'investissement immobilier côtée ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre : ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE 1000
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:
S/I : ☐	☐
(Société/Indépendant) Tél :	Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventioné:

Visa : CGA ☐ Visa : Viseur conventionné ☐ N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

ABLAINCOURT ENERGIES
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 €
Siège social : 213, Cours Victor Hugo 33130 BEGLES
531 817 427 RCS BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 AVRIL 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à – 1 443 583 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 1 443 583 euros
Report à Nouveau antérieur :	- 11 531 155 euros
Au compte "Report à Nouveau"	- 1 443 583 euros

ledit compte ressort ainsi à – 12 947 738 euros

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

L'Associée Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Certifié conforme
Marc ROUBEROL
Cogérant non associé

Marc ROUBEROL

Certified by yousign